

SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL Centre médical :	AVIS D'INAPTITUDE (art. L. 4624-4 du code du travail)	ENTREPRISE ADHERENT TEST raison sociale - Succursale Adhérent Test Code Adhérent Test Médecin du travail référent : Dr
SALARIE(E) Nom de naissance : TESTE01 Date de naissance : 10/01/2000 Sexe : M Prénom(s) de naissance : Test10 Lieu de naissance (code INSEE) : 68066		
POSTE DE TRAVAIL Le poste fait l'objet de mesures individuelles prévues à l'article L. 4624-3 : Non Le poste fait l'objet d'un suivi individuel renforcé prévu à l'article L. 4624-2 : Oui, depuis le 05/06/2024 Intitulé du poste de travail : Magasiniers qualifiés (MAGASINIER) (653a)		
OU EMPLOI(S) (travailleurs temporaires, saisonniers, salariés des associations intermédiaires, mannequins, ...) 1. 2. 3.		
TYPE D'EXAMEN OU DE VISITE Suivi Individuel Renforcé : ☒ Examen médical à l'embauche (art R. 4624-24) ☐ Examen médical périodique (art R. 4624-28) ☐ Visite intermédiaire (art R. 4624-28) Visite d'information et de prévention : ☐ initiale (art R. 4624-11) ☐ périodique (art R. 4624-16) ☐ Visite de reprise (art R. 4624-31) ☐ Visite à la demande (art R. 4624-34)		
DECLARATION D'INAPTITUDE Mentions obligatoires en application de l'art. R. 4624-42 du code du travail Date de la 1ère visite : 04/07/2025 Heure d'arrivée : 08:17 Heure de départ : 08:22 ☒ Etude de poste en date du : 04/07/2025 ☒ Etude des conditions de travail en date du : 04/07/2025 ☒ Echange avec l'employeur en date du : 03/07/2025 ☒ Date de la dernière actualisation de la fiche d'entreprise : 17/01/2025 Le cas échéant : date de la 2nde visite : Heure d'arrivée : Heure de départ :		
CONCLUSIONS ET INDICATIONS RELATIVES AU RECLASSEMENT (art. L. 4624-4) INAPTITUDE TEST		
LE CAS ÉCHÉANT, CAS DE DISPENSE DE L'OBLIGATION DE RECLASSEMENT (articles L. 1226-2-1, L. 1226-12 et L. 1226-20 du code du travail) - Cas exceptionnel privant le salarié de son droit à reclassement par l'employeur et actant son licenciement sans consultation du CSE sur les propositions de reclassement ☐ « Tout maintien du salarié dans un emploi serait gravement préjudiciable à sa santé » ☐ « L'état de santé du salarié fait obstacle à tout reclassement dans un emploi »		

SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL Centre médical :	AVIS D'INAPTITUDE <i>(art. L. 4624-4 du code du travail)</i>	ENTREPRISE ADHERENT TEST raison sociale - Succursale Adhérent Test Code Adhérent Test Médecin du travail référent : Dr
---	---	---

SALARIE(E)	
Nom de naissance : TESTE01	Prénom(s) de naissance : Test10
Date de naissance : 10/01/2000	Lieu de naissance (code INSEE) : 68066
Sexe : M	

POSTE DE TRAVAIL	
Le poste fait l'objet de mesures individuelles prévues à l'article L. 4624-3 :	Non
Le poste fait l'objet d'un suivi individuel renforcé prévu à l'article L. 4624-2 :	Oui, depuis le 05/06/2024
Intitulé du poste de travail : Magasiniers qualifiés (MAGASINIER) (653a)	

OU EMPLOI(S) (travailleurs temporaires, saisonniers, salariés des associations intermédiaires, mannequins, ...)	
1.	
2.	
3.	

Date : 04/07/2025

Nom :

Qualité :

Mail et téléphone :

Signature du professionnel de santé :

Sous l'autorité du Dr

☒ Je reconnais avoir bien reçu l'avis du : 04/07/2025

Signature du salarié